

DÉPARTEMENT  
DE LA DROMEARRONDISSEMENT  
DE DIEVILLE  
DE CRESTDélibération 2022 -  
106

VOTANTS	27
EXPRIMES	27
POUR	20
CONTRE	7

*La liste des délibérations  
a été affichée le 20/12/22*

*Le Maire*



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 décembre 2022, à 20 H 30, le Conseil municipal de la Ville de CREST, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en session ordinaire, sous la présidence de Hervé MARITON, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 29

**Présents :** Hervé MARITON, Stéphanie KARCHER, Jean-Pierre POINT, Audrey CORNEILLE, Boris TRANSINNE, Morgane PEYRACHE, Christophe LEMERCIER, Ruth AZAIS, Jean PREVOST, Thierry GUILLOUD, Régis LAFLORENTIE, Caryl FRAUD, Danielle BORDERES, Sarah DUVAUCHELLE, Ludovic GAUTHIER, Dominique MARCON, René-Pierre HALTER, Nicolas SIZARET, Catherine PANNE, Athénaïs KOUIDRI, Gilles RHODE,

### Procurations :

Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER  
Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS  
Jean-Marc MATTRAS à Jean-Pierre POINT  
Valérie ROCHE à Sarah DUVAUCHELLE  
Lucile BERNARD à Stéphanie KARCHER  
Agnès FOUILLEUX à René-Pierre HALTER

### Excusés

Françoise ROZIER-FAURE, Sébastien COURTHIAL

### Secrétaire de séance :

Sarah DUVAUCHELLE

### BUDGET ANNEXE DE L' ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1, L2311-1 et L2312-1,

Vu la délibération du 18 novembre 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023 et approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis de la commission « Budget » du 13 décembre 2022,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2022,

Considérant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, relatif à l'assainissement, présenté par le Maire,

En conséquence, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et débattu,

**ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que figurant dans le document budgétaire ci-joint et relatif au budget de l'assainissement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tout acte ou pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.  
Ont signé au registre les membres présents.

A Crest, le 19 décembre 2022

Hervé MARITON  
Maire de Crest

Pour le Maire L'Adjoint Délégué  
Stéphanie KARCHER :



## Acte à classer

DEL2022-106

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-26T16-38-19.00 ( MI242218355 )

Identifiant unique de l'acte : 026-212601082-20221226-DEL2022-106-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Budget annexe de l'assainissement budget primitif 2023

Date de décision : 26/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétairesActe : [DEL2022106 budget de  
l'assainissement.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[BP 2023 BA  
ASSAINISSEMENT  
SIGNATURES.PDF](#)

Type PJ : 99\_SE - Fichier de signature électronique

[BP 2023 BA  
ASSAINISSEMENT  
VOTE.PDF](#)
Type PJ : 21\_DA - Décision  
arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/12/22 à 16:38

Date 26/12/22 à 16:38

Date 26/12/22 à 16:44

Par [RAILLON Delphine](#)Par [RAILLON Delphine](#)